



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/54/530
S/1999/1141
5 novembre 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-quatrième session
Point 77 a) de l'ordre du jour
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE
DE LA DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : MESURES DE CONFIANCE
À L'ÉCHELON RÉGIONAL : ACTIVITÉS DU COMITÉ
CONSULTATIF PERMANENT DES NATIONS UNIES CHARGÉ
DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 5 novembre 1999, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, dans le cadre des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, s'est tenue à N'Djamena du 25 au 27 octobre 1999 une conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

Par ailleurs, le Comité a tenu sa douzième réunion ministérielle à N'Djamena du 27 au 30 octobre 1999.

Au nom du Président en exercice du Comité, je vous transmets sous ce pli les rapports adoptés à l'issue de ces deux réunions, ainsi que la Déclaration de N'Djamena et la résolution spéciale (voir annexes).

Je vous prie de bien vouloir faire diffuser la présente lettre et ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 77 a), et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Martin BELINGA EBOUTOU



Annexe I

**COMITE CONSULTATIF PERMANENT
DES NATIONS UNIES
SUR LES QUESTIONS DE SECURITE
EN AFRIQUE CENTRALE**

RAPPORT

DE LA

**CONFERENCE SOUS-REGIONALE SUR LA PROLIFERATION ET LA
CIRCULATION ILLICITE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE
EN AFRIQUE CENTRALE**

N'DJAMENA, TCHAD, 25-27 OCTOBRE 1999

Dans le cadre du programme d'activités du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale, la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre s'est tenue à N'Djaména du 25 au 27 Octobre 1999.

La tenue de cette Conférence répondait à des préoccupations exprimées de façon récurrente lors de diverses réunions du Comité consultatif, sur les effets dévastateurs de l'accumulation excessive des armes légères en Afrique centrale et de leur dissémination au sein des populations.

Depuis sa création en 1992 par le Secrétaire général des Nations Unies en application d'une résolution de l'Assemblée générale, le Comité s'est en effet fixé pour objectif la réduction des quantités considérables d'armements existant dans la sous région, en particulier les armes circulant de façon illicite, en raison des menaces qu'elles font peser sur la paix, la stabilité et le développement des pays concernés.

A l'occasion de leur premier Sommet qui s'est tenu à Yaoundé le 8 juillet 1996, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Comité ont souligné que l'aggravation de la prolifération anarchique des armes constituait une source d'insécurité et de menace à la stabilité des Etats de la sous-région et se sont prononcés en faveur d'une coopération dans la lutte contre ce phénomène, avec l'assistance des Nations Unies.

Les Ministres des pays membres du Comité ont également régulièrement inscrit à l'ordre du jour de leurs réunions des questions ayant trait à la limitation des armements et préconisé l'adoption de mesures susceptibles de la promouvoir.

A leur Dixième réunion qui a eu lieu à Yaoundé du 26 au 30 octobre 1998, les Ministres des pays membres du Comité, s'étant une fois de plus déclarés gravement préoccupés par le phénomène de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre qui constitue un vecteur important d'insécurité dans la sous-région, ont recommandé la tenue d'une Conférence sous-régionale sur ces questions et l'élaboration d'instruments juridiques de contrôle, ainsi que l'adoption d'autres

mesures appropriées pour faire face à ce fléau. Ils ont à cet égard donné mandat au Bureau du Comité, de solliciter auprès du Secrétaire général de l'ONU et des dirigeants des organisations internationales intéressés, l'assistance nécessaire à l'organisation rapide d'une telle conférence.

Les dix pays ci-après, membres du Comité, ont pris part à la Conférence : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe et Tchad. Le Rwanda invité, était absent.

Cette Conférence, qui réunissait de hauts cadres civils des services gouvernementaux, des officiers supérieurs des forces armées et de hauts cadres des forces de police des pays d'Afrique centrale a permis un échange de vues approfondi, franc et direct entre ces derniers sur l'ampleur, les manifestations et les conséquences de ce fléau dans la sous-région, les efforts en cours dans ces pays pour y faire face, de même que les éventuelles initiatives bilatérales ou sous-régionales orientées dans cette perspective.

Les réflexions et les discussions menées par les participants sur ces questions sensibles ont été enrichies par des exposés présentés par des experts engagés sur le front de la lutte contre les armes légères dans d'autres régions d'Afrique et du monde, ou provenant d'organisations internationales particulièrement intéressées par la question. Il s'agissait en particulier de :

- M. L.T.P..NDzonzi, Inspecteur général adjoint de police au Malawi, représentant de l'Organisation de coopération des commissaires de police d'Afrique australe (SARPCCO)
- M. Mohamed Coulibaly, Assistant exécutif au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le Désarmement en Afrique, représentant le PCASED
- Lieutenant-Colonel Mai Moctar Kassouma, Président de la Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites (CNCCAI) au Niger
- M. Orlando Correa, Expert, Institutional Security Cabinet du Président de la République du Brésil
- M Okan Aysu, du Département anti-terroriste d'INTERPOL en France

Monsieur William Aurélien Eteki Mboumoua, Chef de la Mission consultative sur la prolifération des armes légères en Afrique sahélo-saharienne, dont le Secrétariat s'était attaché les services comme consultant pour les besoins de la préparation de cette conférence, a procédé à des présentations introductives des thèmes examinés.

Le Secrétariat général de la CEEAC était représenté par S.E. Monsieur Nelson COSME, Secrétaire général adjoint chargé de l'intégration humaine, de la paix, de la stabilité et de la sécurité de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Le Secrétariat de la Conférence était composé de Madame Pamela Maponga, Secrétaire du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, assistée de Mesdames Annette Ekberg, Nicole Moran ainsi que de Monsieur Ferdinand Ngoh Ngoh.

S.E. Monsieur Claude BAILLARGEON, Ambassadeur du Canada au Tchad, au Cameroun et en République centrafricaine, a également pris part aux travaux de la Conférence et a exprimé aux participants l'intérêt que son pays accorde à la question de la prolifération des armes légères et de petit calibre et son souci d'apporter sa contribution à la lutte internationale contre ce fléau.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E. Monsieur MAHAMAT SALEH AHMAT, Ministre d'Etat, Ministre de la justice garde des sceaux de la République du Tchad ; au nom de S.E. Monsieur MAHAMAT SALEH ANNADIF, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération de la République du Tchad.

Les personnalités suivantes ont également rehaussé de leur présence l'éclat de cette cérémonie :

- S.E. Monsieur OUMAROU YERIMA DJIBRILLA, Ministre de l'intérieur, de la sécurité et de la décentralisation de la République du Tchad ;
- S.E. Le Général de Brigade OUMAR KADJALLAMI BOUKAR, Ministre de la défense nationale et de la réinsertion de la République du Tchad ;

Trois importants discours ont été prononcés à cette occasion par :

/...

- Mme Pamela MAPONGA, Secrétaire du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale ;
- S.E. Monsieur Nelson COSME, Secrétaire général adjoint chargé de l'intégration humaine, de la paix, de la stabilité et de la sécurité de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) ;
- S.E. Monsieur MAHAMAT SALEH AHMAT, Ministre d'Etat, Ministre de la justice garde des sceaux de la République du Tchad.

Ces discours ont inspiré les participants dans leurs débats.

Les participants ont décidé de confier la direction des travaux de la Conférence au Bureau du Comité.

Ceux-ci ont ainsi été présidés par le Général de corps d'Armées Pierre SEMENGUE du Cameroun.

Monsieur Séraphin KABILA de la République Démocratique du Congo assurait quant à lui la fonction de Rapporteur général.

La cérémonie de clôture a été présidée par S.E. Monsieur MAHAMAT SALEH ANNADIF, Ministre des affaires étrangères de la République du Tchad.

Les travaux de la Conférence ont porté sur les thèmes suivants:

THÈME I *La prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale : Etat des lieux*

Présentation générale du thème : *M. William Aurélien Eteki Mboumoua, Chef de la Mission consultative du Secrétaire général de L'ONU sur le contrôle et la collecte des armes légères et de petit calibre en Afrique sahélo-saharienne en tant que consultant*

Sous thème 1 : L'ampleur de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères en Afrique centrale et /...

*son impact sur la stabilité, la sécurité et le développement
des pays de la région*

*Sous-thème 2 : Les efforts nationaux de lutte contre la
prolifération et la circulation illicite des armes légères et de
petit calibre en Afrique centrale*

*Sous thème 3: Initiatives et perspectives bilatérales et sous-
régionales en matière de lutte contre le phénomène en
Afrique centrale*

THÈME II *Vers un programme d'action efficace de lutte contre la
prolifération et la circulation illicite des armes légères et de
petit calibre en Afrique centrale*

Présentation générale du thème : *M. William A. Eteki
Mboumoua*

Sous-thème 1: L'expérience des autres régions

*L'Afrique australe : SADC/SARPCCO
M. L.T.P. Ndonzi, Inspecteur général adjoint de police à
Malawi*

*L'Afrique de l'ouest : PCASED
M. Mohamed Coulibaly, Assistant administratif, Centre
régional de Lomé pour la paix et le désarmement en
Afrique*

*L'expérience du Niger : CNCCAI
Lieutenant Colonel Mai Moctar Kassouma, Président de la
Commission Nationale pour la collecte et le contrôle des
armes illicites*

*Mr. Orlando Correa, Expert Institutional Security Cabinet
Presidency of the Republic in Brazil*

Sous-thème 2: L'action des organisations internationales

*INTERPOL : M. Okan Aysu, haut fonctionnaire
international*

L'ONU/Département des affaires de désarmement

TRAVAUX EN ATELIER : Recommandations sur des mesures concrètes de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

Atelier No. 1 : Mesures nationales

Atelier No. 2 : Mesures sous-régionales

II – DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

Conformément à la méthodologie proposée par les organisateurs, la Conférence de N'Djaména a donné lieu à des communications denses effectuées par les participants sur la situation de leurs pays respectifs, à des présentations faites par les experts de haut niveau invités, suivies d'échanges dynamiques et constructifs tant au cours des travaux en séance plénière que lors des travaux en atelier, qui se sont soldés par des recommandations pertinentes sur des mesures concrètes à prendre pour faire face au fléau de la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

A- Au titre du Thème N°1 relatif à l'état des lieux en Afrique centrale, s'agissant de la prolifération des armes légères et de petit calibre, les participants se sont accordés à reconnaître la gravité de la situation actuelle.

Les armes légères et de petit calibre sont en effet devenues un véritable fléau au cours des dernières années pour les pays de la sous-région. Utilisées sans discernement dans les nombreux conflits armés internes et interétatiques qui ne cessent de déchirer l'Afrique centrale et qui en font le terrain de prédilection des contrebandiers et des marchands d'armes désireux d'écouler leurs engins de mort, les armes légères et de petit calibre ont provoqué un nombre considérable de victimes, en particulier parmi les civils. Elles ont en outre provoqué une montée générale de l'insécurité et de la violence, même dans les pays épargnés par la guerre, contribuant à la déstabilisation politique et hypothéquant les efforts de développement.

- 1- Les participants ont commencé par s'intéresser à la question de l'ampleur de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères en Afrique centrale et de son impact sur la**

/...

stabilité, la sécurité et le développement des pays de la région.

a- S'agissant des causes de l'accumulation excessive et déstabilisatrice des armes légères, les participants ont cité :

- les conflits meurtriers dont l'Afrique centrale est coutumière. Affrontements, mutineries et tensions ont eu lieu ou persistent en effet dans de nombreux pays de la région et opposent factions, groupes armés, mutins, milices, troupes insurgées, mouvements rebelles et forces gouvernementales ;
- la porosité des frontières ;
- les mouvements incontrôlés des réfugiés qui assurent la dissémination de ces armes dans toute la sous-région, provoquant une montée généralisée de la violence et de l'insécurité ;
- l'insuffisance de la prise en charge par les organisations humanitaires, des réfugiés et personnes déplacées qui transforme les camps de réfugiés en lieux de trafic des armes ;
- les dotations incontrôlées en armements d'unités de sécurité spécialisées, ou de dignitaires qui ne rétrocèdent pas leurs armes à la fin de leurs fonctions ;
- la création de milices ou d'armées privées par des officiels ;
- la création d'unités parallèles militarisées ;
- les pillages des arsenaux des forces publiques à la faveur de mutineries, de vols, ou de l'action d'éléments véreux des forces de sécurité ;
- la création de groupes d'auto-défense et la distribution d'armes aux civils par des partis politiques, des mutins ou des raconniers ;
- l'infiltration d'éléments armés provenant de pays en guerre ;
- la multiplication des sociétés de gardiennage et des milices de partis politiques ;

- le transit des armes à destination de zones de conflits ;
- l'existence d'une production artisanale et clandestine d'armes ;
- la vente et la location des armes par des éléments véreux des forces de l'ordre ;
- l'acquisition irrégulière d'armes pour des besoins de protection individuelle ;
- les velléités sécessionnistes et insurrectionnelles ;
- les difficultés liées à la démobilisation et au désarmement des ex-combattants ;
- les ingérences étrangères dans les conflits de la sous-région ;
- la criminalité transfrontalière organisée ;
- la prolifération de sociétés de mercenaires affiliées à des multinationales minières, pétrolières etc. ;
- la falsification des commandes réelles des gouvernements et l'émission de fausses commandes par les négociants d'armes.

b- S'agissant des manifestations et des conséquences de la prolifération et de l'accumulation des armes légères et de petit calibre dans leurs pays respectifs, les participants ont déploré :

- la montée du grand banditisme caractérisé par la croissance significative de braquages, pillages, vols à main armée, attaques de domiciles de particuliers, viols, rackets, extorsions de fonds, meurtres, assassinats, bref d'une montée de la criminalité en milieu urbain comme en milieu rural ;
- le développement du phénomène des bandits de grands chemins appelés coupeurs de route ou zaraguinas ;
- la destruction de la faune des parcs nationaux par les braconniers ;
- la montée du sentiment d'insécurité dans la population ;

/...

- le ralentissement des investissements étrangers et des activités touristiques ;
 - l'exacerbation des conflits inter-tribaux, ainsi que des conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
 - le développement de la criminalité transnationale organisée ;
 - la perte par le pouvoir central du contrôle de certaines parties du territoire national ;
 - la déstabilisation politique et la perturbation des processus de démocratisation ;
 - le ralentissement de l'activité économique et partant du développement.
- 2- Les participants à la Conférence ont en outre examiné **les efforts menés par leurs différents pays au niveau national pour lutter contre la prolifération de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre**

Ces efforts ainsi qu'il a été constaté se situent à un double plan : au plan réglementaire et législatif et au plan de la création de structures chargées de réprimer les activités illicites liées à la possession ou à l'usage des armes à feu.

Au plan de l'arsenal juridique, chaque Etat d'Afrique centrale dispose de lois ou de règlements régissant la fabrication, la possession, l'usage, la détention, l'acquisition, la commercialisation ou le transfert des armes à feu et des munitions et explosifs. Cette réglementation est plus ou moins souple selon le type d'armes concerné : armes de guerre ou armes de chasse. Les sanctions aux infractions relatives aux armes à feu peuvent également varier d'un pays à l'autre, de même que les instances judiciaires chargées de connaître de ces infractions. Dans tous les cas, la possession d'une arme à feu est soumise à une autorisation préalable de l'autorité compétente.

Les participants ont toutefois reconnu que l'existence de ces législations ne suffisait pas à empêcher la prolifération, la circulation ou l'usage illicites des armes. Les violations desdites

législations sont généralement le fait de criminels, d'individus animés par le souci d'assurer la protection de leur personne, de leur famille et de leurs biens, de satisfaire des visées politiques ou de se livrer à un commerce lucratif.

Il a également été relevé que des autorités politiques pouvaient favoriser des atteintes aux législations sur les armes pour des raisons politiques, en particulier en faisant distribuer des armes aux populations ou à des groupes acquis à leur cause.

Au plan des structures chargées de la lutte contre la prolifération des armes légères, celles-ci varient d'un pays à l'autre. Il a été reconnu que la lutte contre la prolifération des armes légères au sein de chacun de ces pays est le fait de diverses structures : gendarmerie, police, armée, douanes, etc.

Le problème du manque de coordination entre ces différentes structures a été relevé du fait de l'absence de structures nationales spécialisées dans la lutte contre la prolifération des armes légères.

Les participants ont ensuite présenté les différentes actions ou initiatives menées au plan national pour lutter contre ce fléau, telles que :

- les opérations de récupération des armes par la force au moyen d'opérations de ratissage ou de contrôle des forces de sécurité ;
- la sensibilisation des populations pour une restitution volontaire des armes ;
- la mise en œuvre de programmes de rachat des armes ;
- les décisions d'amnistie en faveur des détenteurs d'armes qui les remettraient volontairement aux autorités ;
- la limitation de l'armement des sociétés privées de gardiennage ;
- le renforcement des mesures de sécurité dans les dépôts d'armement ;

/...

Ces diverses actions ont permis dans de nombreux cas, de récupérer des quantités appréciables d'armes.

3- En plus des efforts au niveau national, les participants ont mentionné des actions et initiatives bilatérales et sous-régionales en matière de lutte contre le phénomène de la prolifération des armes légères

Des accords bilatéraux ou multilatéraux ont ainsi été signés entre divers pays d'Afrique centrale, qui prévoient l'échange d'informations entre services de sécurité sur les mouvements illicites d'armes, l'organisation d'opérations conjointes de contrôle ou de ratissage, l'organisation de patrouilles mixtes et/ou simultanées pour la sécurisation des frontières communes, la coopération entre services des douanes aux frontières, l'intensification des rencontres périodiques entre autorités administratives et militaires aux frontières. Ces actions conjointes ont permis d'obtenir des résultats satisfaisants dans bien des cas.

Certaines initiatives sous-régionales susceptibles d'apporter une contribution active à la lutte contre la prolifération des armes légères ont été mentionnées et en particulier la création du Comité des Chefs de Police de l'Afrique centrale.

Toujours s'agissant de la coopération sous-régionale, les participants ont déploré le fait que les nombreuses décisions et recommandations ayant trait à la lutte contre la prolifération des armes légères, adoptées au cours des années antérieures dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, n'aient pour l'essentiel jamais été mises en œuvre par manque de suivi. Ils ont reconnu à cet égard, la nécessité de la création dans chaque pays de structures nationales de suivi des recommandations du Comité et de l'existence d'une volonté politique réelle de mettre en œuvre ces recommandations.

B- Au titre du thème N°2 portant sur l'élaboration d'un programme d'action efficace de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, les participants ont, avant de s'atteler à l'élaboration de mesures nationales et sous-régionales susceptibles de leur permettre de trouver des réponses appropriées à ce fléau, écouté pour s'en inspirer, l'exposé introductif du consultant, de même que les communications présentées par les experts invités sur l'expérience de leurs pays, de leur sous-région ou de leurs organismes respectifs.

1- L'examen des expériences des autres régions et de l'action des organisations internationales a ainsi permis de couvrir :

- les activités de l'Organisation de Coopération des Commissaires de Police d'Afrique australe (SARPCCO), créée en 1995 dans le cadre de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) en matière de lutte contre le trafic d'armes et la criminalité transfrontalière ;
- les activités du Programme pour la coordination et l'assistance en matière de sécurité et de développement (PCASED), créé par le PNUD pour appuyer les efforts des pays membres de la CEDEAO dans la mise en œuvre du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique de l'Ouest en Octobre 1998 ;
- les efforts menés depuis 1994 par la Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites du Niger pour lutter contre la prolifération des armes illicites et de petit calibre ;
- la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au Brésil et en Amérique latine, les initiatives en cours dans le cadre du MERCOSUR et de l'Organisation des Etats Américains (OEA) et notamment la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes ;
- l'action de l'Organisation de la police criminelle internationale (INTERPOL) dans l'appui à l'assistance mutuelle et à l'échange d'informations entre les polices de ses pays membres en matière de lutte contre le trafic d'armes et notamment de son système de recherche des armes et des explosifs (IWETS) ;
- les efforts menés par l'ONU et en particulier par le Département des Affaires du Désarmement dans la lutte à l'échelle mondiale de la prolifération des armes légères, de

/...

même que les opportunités d'assistance offertes aux Etats en la matière.

2- Des recommandations sur les mesures concrètes de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre s'inspirant des constats effectués dans le cadre de l'examen du thème 1 et des exposés présentés par les experts et le consultant ont quant à elles été élaborées dans le cadre des travaux en atelier.

Ces ateliers consacrés l'un à l'élaboration de mesures nationales et l'autre à celle des mesures sous-régionales ont été l'occasion d'un débat riche et constructif au cours duquel les participants ont passé en revue diverses solutions et formules susceptibles d'apporter une réponse adaptée au fléau de la prolifération des armes légères en Afrique centrale.

La Conférence a par la suite adopté les recommandations suivantes :

Mesures nationales

1. L'application des règles de bonne gestion et de bonne gouvernance ;
2. La création d'une Commission structure nationale chargée de la coordination de la lutte contre la prolifération et la circulation illicite d'armes dans les Etats où elle n'existe pas et la redynamisation de ces structures dans les pays où elles existent ;
3. La création d'un comité de suivi des recommandations du Comité dans les Etats où un tel Comité n'a pas été créé et la redynamisation de ceux déjà existants ;
4. La révision et le renforcement des législations nationale en matière de lutte contre la détention d'armes à feu ;
5. La sensibilisation de la population sur les dangers de posséder des armes à feu ;
6. La collecte et la destruction d'armes acquises sans autorisation ;
7. La collecte et l'exploitation de tout renseignement et information relatifs à la fabrication et au commerce des armes légères et leurs munitions ;

8. Le renforcement des contrôles aux postes frontaliers ;
9. Le renforcement des capacités opérationnelles des structures déjà mises en place par la formation des agents des services concernés et la dotation en moyens matériels et techniques adéquats ;
10. L'interdiction des milices privées ou appartenant à des partis politiques et la réglementation des activités des sociétés de gardiennage ;
11. L'implication des partis politiques, des autorités traditionnelles, des associations de la société civile, notamment des femmes dans toutes les structures de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Mesures sous-régionales

1. Le fonctionnement effectif des organes de la CEEAC, notamment du COPAX ;
2. L'harmonisation des législations nationales des Etats de l'Afrique centrale pour la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre ;
3. La création d'un registre uniforme des armes au niveau national et sous-regional et d'une banque de données des stocks existants par pays, des vendeurs d'armes et des agents de transport ;
4. La sollicitation par le Secrétariat général de la CEEAC de l'appui à l'exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants auprès du Secrétaire général de l'ONU ;
5. Recommande au Secrétariat général de la CEEAC de solliciter du Secrétaire général de l'ONU, l'assistance aux pays de la sous-région dans leurs efforts de réorganisation des forces armées et de Police ;
6. Recommande au Président en exercice de la CEEAC de saisir le Secrétaire général de l'ONU aux fins d'inciter tous les Etats à donner effet aux recommandations énoncées dans les directives relatives aux transferts internationaux d'armes dans le cadre de la résolution 43/36 H de l'Assemblée générale des Nations Unies du 6 décembre 1991 ;

/...

7. Recommande au Secrétariat général de la CEEAC de demander l'assistance du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour la mise en œuvre des activités du COPAX et de toute autre assistance dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
8. Recommande l'exploration de projets régionaux de ramassage d'armes, en coopération avec les institutions internationales et les bailleurs de fonds, assortis de petits projets de développement susceptibles de favoriser la réintégration économique et sociale des délinquants ;
9. Recommande la création d'un Bureau sous-régional de l'OIPC Interpol en Afrique centrale et une coopération plus active des pays de l'Afrique centrale avec cet organisme.
 - La mise en place dans chaque pays d'une structure de suivi des recommandations de la Conférence

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements au Président de la République du Tchad, S.E. M. Idriss Deby, au Gouvernement et au peuple tchadien pour l'accueil chaleureux et des attentions fraternelles dont ils ont été l'objet pendant leur séjour à N'Djaména.

FAIT A N'DJAMENA, le 27 octobre 1999

/...

Annexe II

RAPPORT

DE LA

**DOUZIEME REUNION MINISTERIELLE DU COMITE CONSULTATIF
PERMANENT DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS
DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE**

N'DJAMENA, 27-30 OCTOBRE 1999

/...

INTRODUCTION

La douzième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à N'Djaména (Tchad), du 27 au 30 Octobre 1999.

Les Etats membres suivants ont pris part à cette réunion: Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad. Le Rwanda était absent.

Le Secrétaire général de l'ONU était représenté par S.E. Monsieur l'Ambassadeur OLUYEMI ADENEJI, son Représentant spécial en République Centrafricaine.

S.E. Le Général Louis SYLVAIN-GOMA, Secrétaire général de la CEEAC a également participé aux travaux.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par le discours du Président en exercice du Comité, S.E. Monsieur Augustin KONTCHOU KOUOMEGNI, Ministre d'Etat chargé des Relations Extérieures de la République du Cameroun, le message du Secrétaire-général de l'ONU, lu par son représentant, S.E. Monsieur Oluyemi ADENEJI et le discours d'ouverture de S. E. Monsieur Nassour Guelengdouksia OUAIDOU, Premier Ministre de la République du Tchad.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Bureau sortant
4. Revue de la situation géopolitique et de la sécurité en Afrique centrale

/...

5. **Coopération interétatique en matière de sécurité en Afrique centrale**
6. **Evaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif**
 - A- **Etablissement d'un Mécanisme d'alerte rapide**
 - B- **Organisation des exercices militaires conjoints aux opérations de paix entre Forces armées des pays de l'Afrique centrale**
 - C- **Création d'un Parlement sous-régional en Afrique centrale**
 - D- **Création d'un Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie**
 - E- **Etablissement d'un Mécanisme sous-régional de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique centrale**
7. **Examen du Rapport de la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale**
8. **Examen du projet de résolution sur les activités du Comité consultatif à soumettre à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU**
9. **Adoption du Programme de travail du Comité pour la période 1999-2000**
10. **Date et lieu de la prochaine Réunion ministérielle**
11. **Divers**
12. **Adoption du Rapport de la 12ème Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent**

DEROULEMENT DES TRAVAUX

I. ELECTION DU BUREAU DU COMITE

Le Comité a élu un nouveau Bureau composé comme suit :
Président : Tchad ; Premier Vice-Président : Burundi ; Deuxième
Vice-Président : République démocratique du Congo ; Rapporteur
général : République centrafricaine.

II. RAPPORT DU BUREAU SORTANT

Le Comité a pris acte du rapport présenté par S. E. M. Augustin
KONTCHOU KOUOMEGNI, Ministre d'Etat chargé des Relations
Extérieures de la République du Cameroun en sa qualité de Président du
Bureau sortant, au niveau ministériel.

Le Comité a salué le dynamisme et l'efficacité avec lesquels le
Bureau sortant s'est acquitté des mandats qui lui ont été confiés lors des
10e et 11^e Réunions ministérielles, au sujet notamment de la levée de
l'embargo à l'encontre du Burundi, de la prorogation du mandat de la
MINURCA, de l'organisation d'un Séminaire de haut niveau sur le
Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les conflits en Afrique, de
l'organisation d'une Conférence sous-régionale sur la prolifération et la
circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale
et l'organisation d'un Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement
d'Afrique Centrale sur la création d'un mécanisme de prévention, de
gestion et de règlement des conflits et des crises.

III. REVUE DE LA SITUATION GEOPOLITIQUE ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE

Angola

Le Comité a exprimé sa préoccupation à l'égard de la situation qui
continue à prévaloir en Angola et qui découle du refus de l'UNITA de se
conformer aux termes du Protocole de Lusaka de 1994 et des résolutions
pertinentes du Conseil de sécurité.

/...

Il a exhorté les pays de la sous-région à veiller à l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Angola et en particulier des sanctions contre l'UNITA.

Il a lancé un appel en faveur du retour d'une paix durable en Angola, qui pourrait permettre de mettre fin aux souffrances du peuple angolais et de promouvoir la paix et la stabilité dans toute la sous-région.

Il a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour apporter son aide aux populations déplacées.

Il encourage le Gouvernement angolais à poursuivre ses efforts en vue de pacifier le pays.

Burundi

Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation politique au Burundi, avec notamment le partenariat de Gouvernement englobant les forces politiques du pays et a émis le vœu que cette entente politique se consolide davantage.

Il a salué la mémoire du Président Julius NYERERE récemment décédé, et a rendu grâce à son action de médiation dans les négociations interburundaises.

Le Comité a lancé un appel pressant en vue de la désignation d'un nouveau médiateur impartial et pour que toutes les parties au conflit soient invitées à participer aux pourparlers inter-burundais d'Arusha afin d'aboutir rapidement à l'instauration d'une paix durable dans ce pays.

Le Comité s'est également félicité de la signature de l'Accord de Lusaka sur la RDC et en particulier des dispositions prévoyant le désarmement des groupes armés burundais présents sur le territoire de ce pays.

Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour une reprise de sa coopération économique avec le Burundi en vue de soulager les souffrances du peuple de ce pays.

/...

Cameroun

Le Comité a salué le climat de paix et de stabilité qui prévaut au Cameroun grâce à l'instauration d'une démocratie apaisée caractérisée par le libre exercice des activités des partis politiques et de la presse, le respect des droits de l'homme, le dialogue et la concertation.

Il s'est félicité des efforts méritoires entrepris par le Gouvernement camerounais dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et en vue du redressement de l'économie nationale.

Le Comité a également salué les efforts du Gouvernement camerounais dans la promotion de la bonne gouvernance et en particulier dans la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion des biens publics.

Le Comité s'est déclaré vivement préoccupé par la poursuite des incidents entre le Cameroun et le Nigéria dans la péninsule de Bakassi et a invité les deux parties à éviter tout acte susceptible d'accroître la tension en attendant le verdict de la Cour Internationale de justice que le Cameroun a saisi.

Le Comité, tout en réitérant son appel à la communauté internationale et aux pays amis afin qu'ils aident au maintien de la paix entre le Cameroun et le Nigeria en attendant le verdict de la Cour Internationale de Justice, prie cette dernière de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aboutisse rapidement la procédure pendante devant elle.

Le Comité a à nouveau exhorté le Nigeria à se conformer strictement aux mesures conservatoires indiquées par la Cour Internationale de Justice dans son ordonnance du 15 mars 1996 et a invité les deux parties à s'abstenir de tout acte qui rendrait difficile l'application de l'arrêt définitif de la Cour.

Le Comité a salué les contacts de haut niveau intervenus entre le Cameroun et le Nigeria en vue de promouvoir un climat de paix et d'harmonie dans leurs relations bilatérales. Il a par conséquent exprimé le souhait de voir la communauté internationale contribuer au renforcement du climat de confiance né de ces rencontres et encourager les deux pays à

/...

s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte à l'intégrité de leur territoire respectif.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la persistance du phénomène transfrontalier des coupeurs de route, la circulation illicite d'armes de petit calibre et d'armes de guerre et l'aggravation du grand banditisme.

Congo

Le Comité s'est félicité du retour progressif de la paix au Congo, grâce aux efforts de pacification du gouvernement qui ont permis la tenue à Brazzaville du 1^{er} au 8 août du Festival Panafricain de Musique (FESPAM) et des festivités marquant le 39^{ème} anniversaire de l'indépendance..

Le Comité a réitéré son appel à l'endroit du peuple congolais tout entier pour qu'il adhère à la volonté de dialogue et de réconciliation nationale clairement affirmée par le Président Denis Sassou-Nguesso, comme en témoigne l'amnistie qu'il a accordée à tous les hommes en armes, coupables de forfaits de guerre, qui renoncent à la violence et qui acceptent définitivement de déposer les armes.

Le Comité a exhorté la communauté internationale à apporter son assistance au Congo dans la gestion du drame humanitaire engendré par les événements douloureux vécus par ce pays.

Gabon

Le Comité se réjouit du climat de paix et de stabilité politique au Gabon caractérisé par une démocratie apaisée, un fonctionnement normal des institutions, et le libre exercice de l'activité des partis politiques.

Il a salué les efforts entrepris par le Gouvernement gabonais pour faire face aux difficultés économiques que traverse ce pays.

/...

Le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet des graves perturbations créées au Gabon par l'afflux massif des réfugiés venant des pays voisins en guerre et a lancé une fois de plus un appel pressant à l'ONU, et notamment au H.C.R. et à la communauté internationale pour la mise en œuvre rapide d'un programme d'urgence d'assistance visant à soulager la souffrance des réfugiés et faciliter leur retour dans leurs pays d'origine.

Guinée équatoriale

Le Comité s'est réjoui du climat de paix, de stabilité politique et de sécurité qui prévaut en Guinée Equatoriale après les dernières élections législative qui ont vu la participation de tous les partis politiques.

Il s'est félicité des avancées du processus démocratique dans ce pays avec notamment la mise en place d'un parlement pluraliste, la constitution d'un Gouvernement d'union nationale et la poursuite du dialogue entre le Gouvernement et les partis politiques d'opposition.

Le Comité s'est félicité des efforts menés par le Gouvernement équato-guinéen dans le domaine du développement économique et social de la lutte contre la corruption et de la promotion des droits humains.

République Démocratique du Congo

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la poursuite des atteintes à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale de la RDC.

Il s'est félicité de la signature récente de l'Accord de Lusaka par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays concernés par la guerre en République Démocratique du Congo ainsi que par les représentants du Mouvement de libération du Congo et du Rassemblement congolais pour la démocratie qui y sont impliqués. Il s'est félicité des avancées enregistrées dans la mise en place des divers mécanismes internationaux prévus par l'Accord de Lusaka et a lancé un appel pressant à toutes les parties impliquées pour le respect scrupuleux des dispositions de cet Accord.

Il a réitéré son appel en faveur de l'ouverture d'un dialogue national en République démocratique du Congo et a pris note des efforts menés par le Gouvernement de ce pays pour la préparation de ce dialogue.

Le Comité s'est prononcé en faveur de la convocation d'une Conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement des pays des Grands Lacs qui pourrait jeter les bases d'une paix durable dans cette région tourmentée

République Centrafricaine

Le Comité s'est félicité du retour progressif de la paix et de la sécurité en République Centrafricaine, après les graves crises engendrées par les mutineries successives des années 1996 et 1997 grâce à l'action conjuguée du peuple centrafricain, de la MISAB puis de la MINURCA.

Il s'est félicité des conditions de transparence, de sérénité et de démocratie dans lesquelles se sont déroulées les élections législatives de 1998 et les élections présidentielles de septembre 1999 en République centrafricaine et a exprimé sa reconnaissance à la Communauté internationale pour l'appui qu'elle a apporté à la réussite de ces consultations électorales.

Il a pris note avec satisfaction de la poursuite du programme de collecte des armes en circulation dans le pays mené avec le concours de la MINURCA en dépit des difficultés matérielles et logistiques auxquelles il fait face.

Le Comité s'est félicité de l'aide apportée à la République centrafricaine par certains pays amis pour le rapatriement des nombreux réfugiés et combattants fugitifs en provenance de la RDC.

Le Comité s'est réjoui de la décision du Conseil de sécurité de prolonger le mandat de la MINURCA jusqu'au 15 février 2000 et a salué les efforts inlassables déployés à cet égard par son Bureau

Sao Tomé-et-Principe

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui règne à Sao Tomé-et-Principe ainsi que des efforts déployés par le Gouvernement

/...

en vue de la relance de l'économie, malgré un contexte international défavorable, caractérisé en particulier par la baisse des prix du cacao.

Le Comité a accueilli avec satisfaction la disponibilité de Sao Tomé- et-Principe à contribuer au retour à la paix dans les pays d'Afrique Centrale en proie à des conflits de même que sa détermination à œuvrer à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence. sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Tchad

Le Comité s'est félicité des efforts déployés par le Gouvernement de la République du Tchad dans la poursuite du processus de réconciliation nationale à travers la mise en œuvre de mécanismes tels que le Comité de réconciliation nationale, le médiateur national et les comités locaux de règlement des conflits entre communautés

Il a noté avec satisfaction les efforts entrepris par le Gouvernement dans la mise en place des institutions démocratiques, la tenue prochaine d'élection sénatoriales et locales et les résultats positifs enregistrés avec l'instauration de la démocratie consensuelle et participative initiée par le Président Idriss Deby.

Le Comité a lancé un appel à la communauté internationale pour aider le Tchad dans son programme de déminage.

IV. COOPERATION INTERETATIQUE EN MATIERE DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE

Le Comité a pris note avec satisfaction des actions et initiatives entreprises par les pays membres dans le cadre de la coopération en matière de sécurité, visant notamment à dissiper les tensions, à lutter contre l'insécurité dans les zones frontalières et à permettre des échanges entre les différentes structures nationales chargées de ces questions.

Tenant compte du caractère transfrontalier de la plupart des problèmes de sécurité de la sous région et de la nécessité d'y apporter des réponses communes et concertées, le Comité a une fois de plus vivement recommandé l'intensification de la coopération et de la concertation entre

V. EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DES PRECEDENTES REUNIONS MINISTERIELLES DU COMITE CONSULTATIF PERMANENT

A. Etablissement d'un Mécanisme d'alerte Rapide

Le Comité a pris note des progrès enregistrés dans la mise en place du mécanisme d'alerte rapide, notamment la mise à la disposition de celui-ci par le Gouvernement gabonais d'un immeuble à Libreville dont l'aménagement est en cours.

Mandat a été donné au Bureau du Comité de prendre contact avec l'ONU en vue de la tenue d'une réunion regroupant la CEEAC, le Gabon, pays hôte du mécanisme, l'ONU et l'OUA en vue de prendre les dispositions nécessaires à son démarrage effectif, notamment le déblocage des fonds prévus à cet effet.

B. Organisation des exercices militaires conjoints aux opérations de paix entre Forces Armées des pays de l'Afrique Centrale

Le Comité, après avoir pris acte de la Réunion des Chefs d'Etat-Major des forces armées; puis des experts militaires des Etats membres de la CEEAC au Gabon, respectivement du 14 au 15 mai 1998 et du 1er au 25 juin 1998, a souligné l'importance des exercices conjoints de simulation des opérations de maintien de la paix comme moyen efficace de promotion de la confiance, du renforcement de la fraternité d'armes et des capacités opérationnelles de maintien de la paix des armées des pays de l'Afrique centrale. Il a réitéré en conséquence sa volonté de planifier et de réaliser ce type d'exercices.

Il a donné mandat au Bureau de prendre toutes les dispositions utiles en vue:

- de finaliser le dossier du projet d'exercice "BIYONGHO-98" conçu par les experts militaires du Comité et notamment de revoir à la baisse le budget initialement proposé

Le Comité a pris note avec satisfaction de l'évolution de la mise en oeuvre de ce projet et notamment de:

- La création par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la sous-région réunis à Yaoundé (Cameroun), le 25 février 1999 d'un Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX).
- La décision d'intégrer le COPAX dans les structures de la CEEAC prise à Malabo, Guinée Equatoriale, le 24 juin 1999 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique Centrale.
- Le Comité a également salué les efforts menés par le Secrétariat de la CEEAC en vue de la révision du Traité constitutif de cet organisme, conformément à la décision prise à cet égard par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la sous-région et notamment la constitution d'un groupe de juristes chargé d'élaborer un projet de texte dans cette perspective

Le Comité a indiqué sa disponibilité à apporter toute son assistance au Secrétariat Général de la CEEAC en vue d'accélérer la révision du Traité de la Communauté décidée lors du Sommet de Malabo, notamment en vue de prendre en compte l'intégration du COPAX.

VI. EXAMEN DU RAPPORT DE LA CONFERENCE SOUS-REGIONALE SUR LA PROLIFERATION ET LA CIRCULATION ILLICITE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE EN AFRIQUE CENTRALE

Le Comité a pris connaissance du rapport et des recommandations de la conférence sous-régionale sur la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale tenue à N'Djaména (Tchad) du 25 au 27 octobre 1999 et a félicité les participants pour la pertinence et la qualité des conclusions de leurs travaux.

Le Comité a donné mandat au Président du Bureau de transmettre les conclusions de cette Conférence aux Etats membres, au Secrétariat général de la CEEAC et aux Secrétaires Généraux de l'OUA et de l'ONU en vue de leur mise en oeuvre.

VII. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION PORTANT SUR LES ACTIVITES DU COMITE CONSULTATIF PERMANENT

-Le Comité a examiné et adopté le projet de résolution sur ses activités qui doit être soumis à la cinquante quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU ;

Il a recommandé à tous les pays membres de prendre attache avec leurs Missions permanentes auprès de l'ONU à New York pour qu'elles apportent un soutien conséquent à l'adoption de ce projet de résolution.

VIII. ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE POUR LA PERIODE 1999-2000

Le Comité, en s'appuyant sur les recommandations des précédentes réunions organisées sous son égide, a adopté le programme de travail suivant pour la période 1999-2000 :

A) Au niveau du bureau du Comité

- L'étude des voies et moyens nécessaires à la création d'un fonds de lutte contre la criminalité ;
- La sensibilisation des Etats membres en vue de la signature et/ou de la ratification du pacte de non-agression et du pacte d'assistance mutuelle ;
- L'organisation de la conférence sous-régionale sur la question des réfugiés en prélude à la 14^e Réunion ministérielle ;
- Les consultations avec l'ONU, l'OUA et la CEEAC en vue du démarrage sans délai du mécanisme d'alerte rapide ;
- L'accélération des démarches auprès de l'ONU, de l'OUA et de la CEEAC des Etats membres et des pays donateurs en vue de permettre la réalisation de l'exercice Biyongho 98 ;

B) Au niveau des Etats

- Signature et/ou ratification du Pacte de non-agression et du pacte d'assistance mutuelle ;
- Intensification des contacts bilatéraux pour une meilleure gestion des réfugiés ;
- Création ou dynamisation des Commissions nationales de coordination de la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre ;
- Création et/ou dynamisation des comités nationaux chargés du suivi des recommandations du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

IX. DIVERS

Le Comité a adopté une résolution spéciale soulignant la nécessité de rendre rapidement le COPAX fonctionnel et d'accélérer le processus de révision du Traité de la CEEAC pour prendre en compte son intégration dans cette organisation.

Le Comité a par ailleurs demandé aux différentes délégations d'obtenir des gouvernements respectifs le respect des engagements pris pour leur contribution au budget de la CEEAC afin de permettre au Secrétariat Général de mettre en œuvre les décisions prises.

Les participants à la Réunion se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements au Président de la République du Tchad, S.E. M. Idriss Deby, au Gouvernement et au peuple tchadiens pour la qualité de l'accueil et de l'hospitalité dont ils ont bénéficié durant leur séjour à N'Djaména.

Fait à N'Djaména, le 30 octobre 1999

Appendice I
DECLARATION

Nous, Ministres des Affaires Etrangères, des Relations Extérieures, de la Défense et de la Sécurité des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), réunis à N'Djaména (Tchad), le 30 octobre 1999, en marge de la douzième réunion ministérielle du Comité consultatif Permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique Centrale :

Considérant la persistance des tensions, des crises et des conflits ainsi que de la violence en Afrique Centrale,

Considérant que la responsabilité première qui incombe à chaque Etat est d'assurer la sécurité et le bien-être de ses populations,

Soulignant qu'il existe une relation étroite entre la sécurité et le développement durable,

Soulignant la nécessité de promouvoir le développement comme moyen de prévenir les conflits et de garantir la stabilité des Etats,

- Appuyons fermement la réalisation du Projet d'Exportation Tchadien (Projet Pipeline TCHAD/CAMEROUN)**
- Adhérons pleinement à la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) relative à ce projet, signée le 22 octobre 1999 à Bangui.**

Fait à N'Djaména, le 30 octobre 1999.

/...

Pour la République d'Angola

**S.E. M. Afonso Lunfuanquenda,
Directeur au Ministère des Relations extérieures**

Pour la République du Burundi

**S.E. M. Jacques Hakizimana,
Conseiller au Cabinet du Ministre des Relations extérieures
et de la Coopération**

Pour la République du Cameroun

**S.E. M. Augustin Kontchou Kouomegni,
Ministre d'Etat chargé des Relations extérieures**

Pour la République du Congo

**S.E. M. Rodolphe Adada,
Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie**

Pour la République Démocratique du Congo

S.E. M. Katako Mboladinga,

**Ambassadeur, Directeur au Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale**

Pour la République Centrafricaine

**S.E. M. Marcel Metefara,
Ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie**

Pour la République Gabonaise

**S.E. M. Jean-Pierre Mengwang-Me-Ngyeme,
Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la
Coopération et de la Francophonie**

Pour la République de Guinée Equatoriale

**S.E. M. Jose Ela Ebang,
Vice-Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale**

Pour la République Démocratique de Sao Tome et Principe

**Major Justino dos Ramos Lima,
Vice-Commandant de la Force armée**

Pour la République du Tchad

/...

**S.E. M. Mahamat Saleh Annadif,
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération**

Appendice II

RESOLUTION SPECIALE

La réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale :

Convaincue que la sous-région ne peut connaître un développement durable que s'il y prévaut un climat de paix, de sécurité et de stabilité ;

Rappelant toutes les décisions antérieures prises dans le cadre de leur Comité et notamment celles portant sur les mesures de confiance et la mise en place d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique centrale ;

Rappelant tout particulièrement la Déclaration de Brazzaville sur la coopération pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, la Déclaration de Bata pour la promotion de la démocratie, de la paix et du développement durables en Afrique centrale, et la Déclaration de Yaoundé sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale ;

Tenant compte des décisions de leurs Chefs d'Etat et de Gouvernement prises à Yaoundé et à Malabo portant sur la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) et l'intégration de celui-ci dans les structures de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) ;

Ayant à l'esprit la décision d'amender le Traité instituant la CEEAC prise également à Malabo le 24 juin 1999 par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement ;

Ayant également à l'esprit la nécessité de rendre rapidement fonctionnel le Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale.

Décide :

1. de faire de la mise en place effective du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale la priorité de leur programme d'action ;
2. de la tenue d'une réunion ministérielle du Comité à N'Djaména en avril 2000 portant sur l'examen des projets de textes consacrés à l'intégration du COPAX dans les structures de la CEEAC et rendre opérationnels tous ses mécanismes;
3. de la convocation à titre de la préparation à ladite réunion, d'une rencontre spéciale d'experts des pays de la sous-région avec celle du Secrétariat général de la CEEAC ayant pour ordre du jour unique la mise en forme desdits projets. Cette dernière aura lieu à Malabo avant la fin du mois de décembre 1999 ;

/...

4. les projets de textes examinés et adoptés par les Ministres seront soumis à la haute sanction des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour signature et ratification dans les formes constitutionnelles prévues dans chacun des pays membres.

Prie le Secrétaire général de l'OUA et le Secrétaire général des Nations Unies, l'Union européenne, les donateurs, les pays amis et les organisations internationales de bien vouloir apporter leur appui à la concrétisation de ce noble objectif.

Fait à N'Djaména, le 29 octobre 1999
